Syndicat UNSA
Hôpitaux Civils de Colmar



Le 24 novembre 2026

POUR AFFICHAGE SALLE DE PAUSE

QU'EN EST-IL DU PAIEMENT DES HEURES SUPPLEMENTAIRES N-1 ?

Tout au long de l'année 2026, l'UNSA a régulièrement demandé, lors des réunions du CSE, que les heures supplémentaires restantes de l'année 2025 **(solde N-1)** soient payées aux agents, comme cela avait déjà été fait en 2023 et 2024.

Lors du CSE du 15 octobre dernier, nous avons renouvelé avec détermination cette demande.

Notre persévérance a fini par payer ! Notre nouveau Directeur a donné son accord de principe à cette demande.

Restait alors à définir les modalités pratiques de mise en œuvre.

Il a été décidé dans ce cadre, de faire bénéficier un maximum d'agents de ce paiement, tout en respectant l'enveloppe budgétaire fixée par la Direction.

La solution qui semble avoir été retenue serait de procéder au paiement des heures effectuées au-delà de 50 heures pour tous les agents, dans la limite d'un plafond de 50 heures indemnisées par professionnel.



Et dernière bonne nouvelle : **le paiement sera effectué sur la paie du mois de décembre 2026 !** Un petit coup de pouce bienvenu pour les fêtes de fin d'année.

A vous de vérifier si vous êtes éligible. Les agents souhaitant se faire payer ces heures devront en faire part à la DRH, une note d'information précisant les modalités pratiques sera prochainement diffusée à l'ensemble des agents concernés.

Syndicat UNS@

Hôpitaux Civils de Colmar – 39 Avenue de la Liberté - 68024 COLMAR Cedex - Bâtiment 30 (1er étage)

2 47 68 – 2 51 30 unsahcc68@gmail.com UNSA HCC https://unsa-hcc.fr